

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 2 OCTOBRE 2025, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Tiffany Butler, conseillère, siège #2  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre, Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. DEMANDES DU PUBLIC
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 SEPTEMBRE 2025
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 SEPTEMBRE 2025
6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 SEPTEMBRE 2025
7. CORRESPONDANCES (AUCUNE)
8. DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2026
9. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES
  - 9.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5261 – HKR CONSULTATION
  - 9.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5276 – HKR CONSULTATION
  - 9.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5284 – HKR CONSULTATION
  - 9.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5309 – HKR CONSULTATION
  - 9.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 1626 – FGK CONSTRUCTION
  - 9.6 AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
  - 9.7 AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU ROY/BURKE (REPORTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE)
10. RAPPORTS
  - 10.1 RAPPORTS DE LA VOIRIE
  - 10.2 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
  - 10.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR
  - 10.4 DÉPÔT DES L'ÉTAT COMPARATIFS TEL QUE PRÉVU PAR L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC
11. REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – (PPA-CE)
12. SUIVI DES DOSSIERS DE VOIRIE EN COURS (INFORMATION)
13. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA SALETTE - DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA ROUTE 309 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (REPORTÉ À UNE PROCHAINE SÉANCE)

- |  |
|--|
| <p>14. CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES - ANNÉE 2026</p> <p>15. VARIA : (AUCUN)</p> <p>16. PÉRIODE DE QUESTIONS (AUCUNE)</p> <p>17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE</p> |
|--|

### **1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### **2. DEMANDES DU PUBLIC**

### **3. ORDRE DU JOUR**

#### **2025-10-160**

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** : d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 SEPTEMBRE 2025**

#### **2025-10-161**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 2 septembre 2025;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

### **5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 SEPTEMBRE 2025**

#### **2025-10-162**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 8 septembre 2025;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

## 6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 SEPTEMBRE 2025

2025-10-163

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 15 septembre 2025;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

## 7. CORRESPONDANCES (AUCUNE)

## 8. DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2026

La directrice générale dépose au Conseil municipale le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2024-2025 et 2026 tel que reçu à nos bureaux le 15 septembre 2025

## 9. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES

2025-10-164

**ATTENDU QUE** le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés selon les dispositions du règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU** : d'approuver la liste des comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025.

Chèque numéro 13752 à 13782 :	102 724.35 \$
Paielements en ligne PR-2 :	758.30 \$
Paielements en ligne PR-4 :	2 013.32 \$
Paies :	<u>14 301.85 \$</u>
Grand total :	<u>124 212.86 \$</u>

Adoptée à l'unanimité

### 9.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5261 – HKR CONSULTATION

2025-10-165

**ATTENDU QUE** suivant l'adoption de la résolution no. 2025-04-062, conseil a accepté l'offre de service de la firme HKR, pour le Contrôle de la qualité des matériaux du projet de remplacement du ponceau à l'intersection des chemins Roy et Burke;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 5261, en date du 9 septembre 2025, de la part de la compagnie HKR Consultation, au montant de 5 052.00\$ plus les taxes applicables, pour le mandat en question;

**ATTENDU QUE** les frais facturés sont conformes aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 5 052.00\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** la subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2024-2026) soit utilisée afin d'acquitter ces dépenses :

**ET QUE** la portion des frais non subventionnable par le (PAVL 2024-2026) s'il y a lieu, soit puisés à même le fond réservé de carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

## **9.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5276 – HKR CONSULTATION**

### **2025-10-166**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution no. 2025-04-065, octroyant le contrat d'ingénierie à la firme HKR Consultation, pour l'analyse de faisabilité de travaux de réfection sur la (section 2) du chemin de la Rivière-Blanche, incluant des notes techniques;

**ATTENDU QUE** par la résolution 2025-07-115 adoptée lors de la séance du conseil du 14 juillet 2025, la municipalité accepte l'offre de service d'ingénierie de la firme HKR Consultation, pour la production des plans et devis du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche (Section 2) – Phase 1 ;

**ATTENDU** la réception de la facture no. 5276 de la part de la firme HKR Consultation, en date du 11 septembre 2025, pour le suivi durant l'appel d'offre et l'analyse des soumissions, d'un montant de 4 386.90\$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les frais facturés sont conformes aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 4 386.90\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

## **9.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5284 – HKR CONSULTATION**

### **2025-10-167**

**ATTENDU QUE** suivant l'adoption de la résolution no. 2025-04-063, conseil a accepté l'offre de service de la firme HKR, pour la surveillance de chantier du projet de remplacement du pont à l'intersection des chemins Roy et Burke;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 5284, en date du 12 septembre 2025, de la part de la compagnie HKR Consultation, au

montant de 19 337.71\$ plus les taxes applicables, pour le mandat en question;

**ATTENDU QUE** les frais facturés sont conformes aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU** :

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 19 337.71\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** la subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2024-2026) soit utilisée afin d'acquitter ces dépenses :

**ET QUE** la portion des frais non subventionnable par le (PAVL 2024-2026) s'il y a lieu, soit puisés à même le fond réservé de carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

#### **9.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5309 – HKR CONSULTATION**

##### **2025-10-168**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution no. 2025-02-028, octroyant le contrat d'ingénierie à la firme HKR Consultation, pour la surveillance de chantier du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche (Phase A);

**ATTENDU** la réception de la facture no. 5309 de la part de la firme HKR Consultation, en date du 24 septembre 2025, d'un montant de 32 642.90\$, plus les taxes applicables pour le mandat en question;

**ATTENDU QUE** les frais facturés sont conformes aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** :

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 32 642.90\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

#### **9.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 1626 – FGK CONSTRUCTION**

##### **2025-10-169**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté la résolution no. 2023-11-178, le 6 novembre 2023, octroyant le contrat de stabilisation de talus du chemin Burke à la compagnie Construction FGK;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2024-11-151, autorisant le paiement des retenues sur contrat suivant l'acceptation définitive des travaux effectués en 2023 et l'acceptation provisoire des travaux exécutés en 2024;

**ATTENDU** la réception de la facture no. 1626 de la part de la compagnie Construction FGK, en date du 26 septembre 2025, d'un montant de 3 257.45\$, incluant les taxes;

**ATTENDU QUE** monsieur Vincent Bergeron, ingénieur chargé du projet chez WSP, a émis la recommandation de paiement no. 04, d'un montant de 3 257.44\$, incluant les taxes ainsi que le certificat d'acceptation définitive des travaux effectués en 2024;

**ATTENDU QUE** conformément au décret 495-2017 cette dépense est éligible à l'aide financière spécifique relative aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 ;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU :**

**QUE :** la municipalité de Mayo autorise le paiement de la facture numéro 1626, à la compagnie Construction FGK, au montant de 3 257.44\$ incluant les taxes, selon la recommandation de la compagnie WSP;

**ET QUE** la partie des dépenses non subventionnée par l'aide financière de dernier recourt du ministère de la Sécurité publique soit puisée à même le fond réservé de carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

#### **9.6 AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE**

##### **2025-10-170**

**ATTENDU QUE** conformément à la résolution 2025-01-016, la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à des demandes de soumission publiques sur le système SEAO, pour la section des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche visé par l'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté la résolution no. 2025-03-045, le 10 mars 2025, octroyant le contrat de réfection du chemin de la Rivière-Blanche de la compagnie Excapro Inc, au montant de 296 371.20\$ incluant les taxes;

**ATTENDU** la réception de la facture no. 5515r1 de la part de la compagnie Excapro Inc, d'un montant de 245 586.90\$ plus taxes, pour les travaux exécutés en chantier en date du 23 septembre 2025;

**ATTENDU QUE** madame Myriam Archambault, ingénieur chargée du projet chez HKR Consultation, a émis la recommandation de paiement no. 01 au montant de 245 586.90\$ plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

**QUE :** la municipalité de Mayo accepte de payer la facture précitée à la compagnie Excapro Inc, pour les travaux réfection du chemin de la Rivière-Blanche effectués en date du 23 septembre 2025, conformément à la recommandation de la compagnie HKR consultation en ingénierie;

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

**9.7 AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU ROY/BURKE (REPORTÉ À UNE PROCHAINE SÉANCE)**

**10. RAPPORTS**

**10.1 RAPPORTS DE LA VOIRIE**

Date	Description des travaux
SEPTEMBRE,2025	DÉBUT DES TRAVAUX CHEMIN RIVIERE BLANCHES (ASPHALTAGE, PONCEAU, EMPIERREMENT... ECT
SEPTEMBRE,2025	CORRECTION DES TRAVAUX CHEMIN BURKE - VENTRE DE BŒUF (LAFLEUR)
SEPTEMBRE,2025	PONCEAU ROY/BURKE (LAFLEUR)
SEPTEMBRE,2025	CASTOR CHEMIN KATHLEEN (INSPECTEUR)
31 SEPTEMBRE,2025	NID POULE CHEMIN SOMMERS (FAIS PAR LOCHABER-OUEST)
SEPTEMBRE,2025	NID POULE CHEMIN CAMERON (INSPECTEUR)
SEPTEMBRE,2025	NID POULE CHEMIN MURPHY (INSPECTEUR)
<b>TRAVAUX À VENIR AU MOIS D'OCTOBRE 2025</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 OCTOBRE INSTALLATION BORNE SECHE ROY/BURKE</li> <li>- CONTINUITÉ DES TRAVAUX CHEMIN RIVIERE BLANCHES</li> </ul>	

**10.2 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-25-09-025 Sept. 4 2025	3795 Rte. 315 Mayo	Assistance Police / Ambulance
F-25-09-026 Sept. 5 2025	7016 Rte. 315 Mulgrave	Feu électrique externe arbre sur fil en Feu
F-25-09-027 Sept. 5 2025	60 Bahnsen Mulgrave	Feu électrique externe arbre sur fil en Feu
F-25-09-028 Sept.24 2025	Coin 315 et Rivière Blanche Mayo	Accident avec Blessé / Décarcération
F-25-09-029 Sept.26 2025	612 Rte. 317 Lochaber	Assistance / Entraide
F-25-09-030 Sept.30 2025	Mayo	Feu De Forêt / Forest Fire

### 10.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2025-0901	230 LIBELLULES	RENOVATION EXTERIEUR	7-F
2025-0902	393 DALY	ABATTAGE ARBRES	5-V
2025-0903	300 SADDLERS	INST SEPTIQUES	5-V
2025-0904	220 LIBELLULES	RENOVATION EXTERIEUR	7-F
2025-0905	50 DALY	ABATTAGE ARBRES	5-V
2025-0906	50 DALY	REMBLAIS/DEBLAIS	5-V
2025-0907	0 CAMERON	ABATTAGE ARBRES	7-F

### 10.4 DÉPÔT DES L'ÉTAT COMPARATIFS TEL QUE PRÉVU PAR L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Lucille Labonté, dépose au Conseil un état comparatif du budget de fonctionnement pour l'année 2025, en date du 30 septembre 2025, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

### 11. REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – (PPA-CE)

**2025-10-171**

**DOSSIER :** JNQ22439 – 80065 (7) - 20250422-019

**SOUS-VOLET :** PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration, circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET**

**RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la municipalité de Mayo approuve les dépenses nettes d'un montant de 28 975.98 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

**12. SUIVI DES DOSSIERS DE VOIRIE EN COURS (INFORMATION)**

La directrice générale présente l'état d'avancement des travaux et les derniers développements de chacun des dossiers en cours.

**13. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA SALETTE - DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA ROUTE 309 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (REPORTÉ À UNE PROCHAINE SÉANCE)**

**14. CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES - ANNÉE 2026**

**2025-10-172**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'offre de services juridique datée du 30 septembre 2025 pour l'année budgétaire 2026 et préparée à cette fin par Deveau Dufour Mottet Avocats;

**ATTENDU QUE** la municipalité est satisfaite des services rendu par la firme Deveau Dufour Mottet Avocats;

**ATTENDU QUE**, le conseil considère que l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats répond adéquatement aux besoins de la municipalité en cette matière;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Tiffany Butler, **ET RÉSOLU:**

**QUE** le Conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert :** Consultation téléphonique à nombre d'heures illimitées;
- **Personnes autorisées à consulter :** Le maire, la directrice générale et l'inspecteur en bâtiment & en environnement
- **Durée du contrat :** 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026
- **Coût forfaitaire :** 1 000\$ par année, taxes en sus
- **Pour tous les autres mandats demandés :** Taux horaire de 290\$ de l'heure

Adoptée à l'unanimité

**15. VARIA : (AUCUN)**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS (AUCUNE)**

**17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2025-10-173**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **QUE** la séance soit levée.  
20h 10

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE MAYO**

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

**Par** .....  
Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Par** .....  
Robert Bertrand, maire